

POLYNESIE FRANCAISE
 COMMUNE DE MAHINA
 ILE DE TAHITI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
10 juin 2016

L'an deux mille seize, le seize juin, le Conseil Municipal convoqué légalement s'est réuni dans la Salle de conseil de la Mairie de Mahina en séance publique sous la présidence de Monsieur TEUIRA Damas, Maire de la Ville de Mahina.

DATE D’AFFICHAGE
10 juin 2016
 DATE DE SEANCE
16 juin 2016

NOM & PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	PROCURATION
TEUIRA Damas	Maire	X		
FRITCH Frédéric	1 ^{er} Adjoint	X		
FAUA Tenuhiarii	2 ^{ème} Adjoint	X		
QUINQUIS Bran	3 ^{ème} Adjoint		X	Léonce YEE ON 5 ^{ème} Adjoint au Maire
COJAN Marie-Pauline	4 ^{ème} Adjoint		X	Célestine WONG 8 ^{ème} Adjoint au Maire
YEE ON Léonce	5 ^{ème} Adjoint	X		
OOPA Vaïora	6 ^{ème} Adjoint	X		
VERO Jacki	7 ^{ème} Adjoint	X		
WONG Célestine	8 ^{ème} Adjoint	X		
KWONG Chantal	9 ^{ème} Adjoint	X		
PAOFAI Marie	Conseillère M		X	Lory PAOFAI Conseillère Municipale
IZAL Yves	Conseiller M		X	Damas TEUIRA Maire
IRITI Chestine	Conseillère M	X		
HEUEA Samuel	Conseiller M	X		
TEHEI Tariu	Conseiller M		X	Benjamin COLOMBANI Conseiller Municipal
FRITCH Edgar	Conseiller M.		X	
COLOMBANI Benjamin	Conseiller M.	X		
PAOFAI Lory	Conseillère M	X	TF	Z
OPUTU Lorna	Conseillère M		X	Samuel HEUEA Conseiller Municipal
TEAUROA Jimmy	Conseiller M	X		
TEMATARU Vanessa	Conseillère M		X	Jaki VERO 7 ^{ème} Adjoint au Maire
GOODING Orama	Conseillère M	X		
TEIPOARII Gloria	Conseillère M	X		
AFO Warren	Conseiller M	X		
LUCAS Lucie	Conseillère M	X		
LEBOUCHER Patrick	Conseiller M.		X	Maecelle CALMELLE Conseillère Municipale
CALMEL Marcelle	Conseillère M	X		
CHANGUY Sandy	Conseillère M		X	Lucie LUCAS Conseillère Municipale
MATITAI Joe	Conseiller M		X	Frédéric FRITCH Conseiller Municipal
TAPUTUARAI Hervé	Conseiller M	X		
BOURINEAU James	Conseiller M		X	Tehotu MAPOTOEKE
SANQUER Nicole	Conseillère M		X	
MAPOTOEKE Tehotu	Conseillère M		X	

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	19
Procuration	10
Votants	29
Abstention	00
Suffrage exprimé	29
POUR	29
CONTRE	00

Subdivision Administrative des lies du Vent
ARRIVÉE LE
22 JUIN 2016
 N°..... / IDV

<p style="text-align: center;">Approuvant la participation d'une délégation communale au 27^e Congrès des Communes de Polynésie française</p>	<p>Formant la majorité des membres en exercice Absents : 14 Madame Chantal KWONG, 9^{ème} Adjoint au Maire a été élue Secrétaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vu la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ; Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ; • Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ; • Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ; • Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des 1^{er} & 2^{ème} & 5^{ème} alinéas du C.G.C.T. ; • Vu le courrier d'invitation du SPC.PF en date du 18 mai 2016 • Considérant l'importance du congrès des Communes dans le cadre de l'information des élus municipaux et des cadres communaux et compte tenu des thèmes et ateliers spécifiques figurant au programme, <p style="text-align: center;">EN SA SEANCE DU 16 JUIN 2016</p> <p style="text-align: center;">ADOPTE</p> <p>Article 1^{er} : La participation d'une délégation communale au 27^e congrès des Communes de Polynésie française qui se tiendra dans la commune de Tiarapu Est, île de Tahiti du 1^{er} au 4 août 2016.</p> <p>Cette délégation est formée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Damas Teuira, Maire - Monsieur Edgar Fritch, Conseiller municipal - Monsieur Tamatoa Taurua, Chargé de mission - Madame Lucie Lucas, Conseillère municipale <p>La liste complémentaire est établie, comme suit, sous réserve de places disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Frédéric Fritch, 1^{er} adjoint au Maire <p>Article 2 : Le Maire et la Direction Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.</p> <p>Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.</p>
<p>Acte rendu exécutoire Après envoi à la subdivision administrative le 22/06/2016 et affiché le 22/06/2016</p> <p style="text-align: center;">Le Maire, Damas TEUIRA</p>	<p style="text-align: center;">Fait et délibéré le 16 juin 2016. Pour copie conforme au registre des délibérations</p> <p style="text-align: center;">Le Maire, Damas TEUIRA</p>

NOTE DE PRESENTATION

Le Syndicat pour la Promotion des Communes en Polynésie Française (SPC.PF) organise le 27^{ème} Congrès des Communes de Polynésie Française du 1^{er} au 4 août 2016 dans la commune de Tairapu Est, Ile de Tahiti.

Après avoir traité le sujet de : « La commune à la conquête de nouveaux horizons » en 2015, cette année, le SPC.PF a souhaité porter la réflexion sur le développement économique.

Accompagner le développement économique de la Polynésie Française : quel rôle pour les communes. Tel est la thématique qui sera abordée lors du 27^{ème} Congrès des Communes à Afaahiti.

